

Décision

Générale

colonial

Décision n° 494 accordant un congé administratif de six mois à M.Uros.

n° 494

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Cote Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le contrat en date du 20 juillet 1946 engagement (Gabriel) en qualité de mécanicien électricien, notamment en son article 5, Vu la demande en date du 16 avril 1984 de l'intéressé : Vu l'avis favorable du chef du service des travaux pblies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de six mois, pour en jouir à Narbonne (Aude). est accordé à (Gabriel), mécanicien electricien contractuel Art, 2 —M. Uros rejoindra son lieu de congé par premier occassion marit'me pour compter du 15 juillet 1984 et voyagera en 2é classe aux frais du budget local (assimilation :3é cotégorie). Art.3—La présente décision sera publiée et communique partout ou besoin sera.

Gouveuneur.— P-H. SIRIEX.